STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES RÉGIONS RESSOURCES

La Côte-Nord

Un maillon essentiel de notre économie

Québec
Ministère des Finances
Ministère des Régions

Note aux lecteurs

Le présent fascicule découle de la stratégie de développement économique des régions ressources dévoilée dans le **Discours sur le budget 2001-2002**. Il présente la situation propre à la région de la Côte-Nord et les mesures qui s'appliquent particulièrement à cette région. Le document budgétaire : « La Force des régions : un maillon essentiel de notre économie » est disponible sur le site internet du ministère des Finances www.finances.gouv.qc.ca de même qu'au bureau régional de Communication-Québec, au (418) 964-8000.

La Côte-Nord
ISBN 2-550-37276-X
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Date de parution : mai 2001

PRÉSENTATION

Par **la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

Et **le ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport**

Le Québec a enregistré une forte croissance économique au cours des dernières années. Bien que toutes les régions du Québec en aient profité, les régions ressources comme celle de la Côte-Nord, dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec.

De tels écarts, même s'ils ne sont pas nouveaux, demeurent inacceptables, et cela d'autant plus que la Côte-Nord offre des potentiels de développement très importants qui, mieux exploités, pourraient lui permettre de bénéficier d'une croissance économique plus forte et d'une création d'emplois plus vigoureuse.

Le ***Discours sur le budget 2001-2002*** *est l'occasion de donner, à cet égard, un coup de barre majeur. Le gouvernement présente donc une ambitieuse stratégie et un ensemble de mesures fiscales et budgétaires, adaptées aux besoins et priorités de la Côte-Nord et des autres régions ressources. Au total, c'est un montant de 102 millions de dollars que le gouvernement met ainsi à la disposition de la Côte-Nord au cours des trois prochaines années.*

En premier lieu, le gouvernement entend augmenter la valeur ajoutée de ce qui est produit dans la région et accélérer la diversification de l'économie de la Côte-Nord. Le gouvernement instaure deux mesures fiscales majeures : l'impôt zéro pour les PME manufacturières pendant une période de dix ans et un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation.

Le gouvernement apporte un soutien budgétaire significatif visant à valoriser la culture des petits fruits sur la Basse Côte-Nord et à favoriser la deuxième et troisième transformation du bois dans la

région. Il apporte également un soutien important au développement de l'industrie touristique sur la Basse Côte-Nord.

Il prévoit investir des sommes importantes dans des créneaux à fort potentiel de développement pour la région de la Côte-Nord : en priorité dans le secteur des ressources, sciences et technologies marines.

En deuxième lieu, le gouvernement entend soutenir, de manière particulière, le développement durable des ressources forestières, minières et halieutiques qui sont au cœur de l'activité économique de la région, notamment par la bonification du programme de mise en valeur des ressources forestières, par la mise en place de plusieurs mesures de soutien à l'exploration minière et par le programme de modernisation des bateaux de pêche.

Finalement, le gouvernement entend appuyer les PME déjà présentes dans la région de la Côte-Nord et encourager la création de nouvelles entreprises en facilitant leur financement. Le gouvernement renforce la capacité d'action des six centres locaux de développement de la région et élargit le programme de soutien aux projets économiques à la Côte-Nord.

Compte tenu de la problématique particulière du territoire de la Basse Côte-Nord qui vit une situation économique plus difficile qu'ailleurs dans la région, plusieurs des mesures de la présente stratégie s'appliqueront spécifiquement à ce territoire. Le gouvernement prévoit consacrer à la Basse Côte-Nord un montant de près de 13 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

En s'engageant dans ces actions majeures, le gouvernement prolonge et renforce les initiatives importantes prises au cours des dernières années en faveur du développement régional. Avec le ***Budget 2001-2002****, le gouvernement prend les moyens pour accélérer le développement économique de la région de la Côte-Nord et des autres régions ressources afin qu'elles rejoignent l'ensemble du Québec.*

PAULINE MAROIS ***GILLES BARIL***

TABLE DES MATIÈRES

Présentation ..... *i*

Introduction *3*

1. L'économie de la Côte-Nord : portrait et problématiques *7*
1.1 Le territoire et la population 7
1.2 L'évolution des conditions du marché du travail 10
1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage 12
1.4 La structure économique de la Côte-Nord : principales problématiques 15

2. La stratégie de développement économique *29*
2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique de la Côte-Nord 29
2.2 Un appui majeur au développement économique de la Côte-Nord 30
2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie 31

3. Des actions en faveur du développement économique de la Côte-Nord *35*
3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique de la Côte-Nord 35
3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources 41
3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises 45
3.4 Autres mesures 47
3.5 Plan d'action pour la relance économique de la Basse Côte-Nord 48

Conclusion *51*

Annexe 1 – Description des mesures fiscales *57*

Annexe 2 – Tableau synthèse des mesures budgétaires et fiscales *63*

Liste des tableaux *67*

Liste des graphiques *68*

Liste des tableaux en annexe *69*

101-05990/

Introduction

INTRODUCTION

Au cours des prochaines années, la région de la Côte-Nord est appelée à relever d'importants défis économiques. Ces défis sont d'autant plus importants que, malgré le progrès et les rattrapages réalisés depuis quelques décennies, des écarts significatifs de revenu, d'emploi et de chômage y sont toujours observés comparativement à l'ensemble du Québec.

L'économie de la Côte-Nord s'appuie encore aujourd'hui de manière très importante sur la première transformation des ressources naturelles – hydroélectricité, bois, pâtes et papiers, première transformation des métaux et pêcheries.

Afin de diversifier davantage sa structure industrielle vers les productions à valeur ajoutée et d'accroître son rythme de développement et de création d'emplois, la Côte-Nord bénéficiera de mesures spécifiques mises de l'avant dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources que le gouvernement du Québec a annoncée à l'occasion du **Discours sur le budget 2001-2002**.

Cette stratégie vise non seulement à renforcer les assises actuelles de l'économie de la Côte-Nord, mais également à y encourager l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à trouver de nouvelles avenues pour y accroître les innovations, les investissements et les exportations. Par ailleurs, cette stratégie a été élaborée en tenant compte des disparités économiques de la Côte-Nord.

Le présent fascicule comprend trois parties :

- La première partie est consacrée à une brève revue de l'évolution de l'économie de la Côte-Nord au cours de la dernière décennie, notamment en ce qui concerne les conditions du marché du travail. Elle décrit également les principales problématiques de l'économie de la région.
- La deuxième partie a pour objet de présenter le cadre d'intervention de la stratégie de développement des régions ressources et de décrire brièvement comment ce cadre est en lien avec les priorités économiques régionales.
- La troisième partie présente les mesures fiscales et budgétaires mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin d'accélérer le développement économique de la Côte-Nord.

1 L'économie de la Côte-Nord : portrait et problématiques

1. L'ÉCONOMIE DE LA CÔTE-NORD : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUES

1.1 Le territoire et la population

La région de la Côte-Nord est à la fois l'une des régions les plus étendues et les moins peuplées du Québec. Son territoire s'étend sur environ 300 000 km^2, mais seulement 5 % de son territoire est habité.

En 2000, la population totale de la région s'élevait à 102 146 habitants, ce qui constitue 1,4 % de la population du Québec et classe la région au quinzième rang à ce chapitre.

La Côte-Nord regroupe cinq municipalités régionales de comté (MRC), soit Manicouagan (35 483 habitants en 2000), la Haute-Côte-Nord (13 293), Sept-Rivières et Caniapiscau (40 575[1]), ainsi que la Minganie[2] et un territoire non érigé en MRC (12 795).

La Côte-Nord compte 36 municipalités[3], Sept-Îles (25 172 habitants) et Baie-Comeau (24 676) étant les plus peuplées.

[1] Les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau sont regroupées dans les données de l'Institut de la statistique du Québec.

[2] La MRC de Minganie inclut la population de l'ensemble du territoire de la Basse Côte-Nord dans les données de l'Institut de la statistique du Québec.

[3] Municipalités locales, réserves, établissements amérindiens et territoires non organisés, au 31 décembre 1999.

CARTE 1

LA CÔTE-NORD ET SES MRC

Au cours des dernières années, le poids démographique de la Côte-Nord dans l'ensemble du Québec a légèrement diminué en raison :

- d'un solde migratoire interrégional négatif – environ 1 050 sorties nettes en moyenne par année, de 1986 à 1999 – qui résulte en partie de l'exode des jeunes, du départ des retraités et de la diminution du rythme des grands chantiers de construction;
- d'un faible apport de l'immigration internationale – soit en moyenne 31 personnes par année, de 1986 à 1999.

L'indice synthétique de fécondité de la région en 1998 est cependant plus élevé que dans l'ensemble du Québec – 1,55 enfant par femme comparativement à 1,48. Le fort taux de natalité chez les autochtones – neuf réserves sur la Côte-Nord – contribue beaucoup à ce phénomène.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE LA CÔTE-NORD DEPUIS 1971
(en pourcentage de la population du Québec)

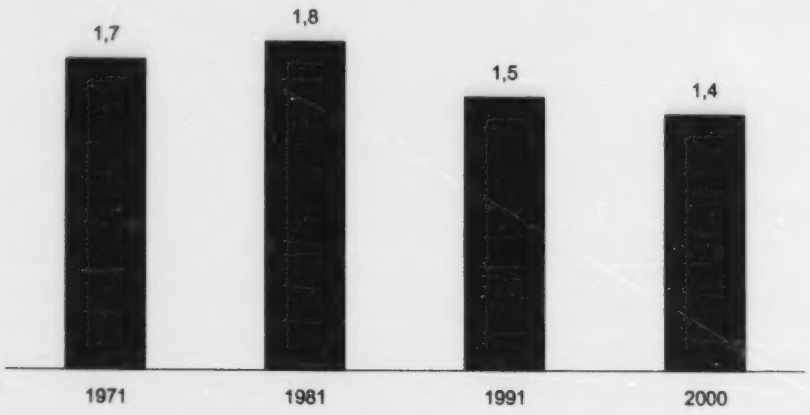

Source : Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions du Québec et de la plupart des pays occidentaux, la population de la Côte-Nord a vieilli, mais elle demeure plus jeune que dans l'ensemble du Québec. Deux indicateurs en témoignent. En 2000, l'âge moyen de la région était de 35,9 ans alors qu'il était de 38,1 ans au Québec. Le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus était aussi inférieur à celui de l'ensemble du Québec (8,8 % comparativement à 12,8 %). Toutefois, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus a tendance à rattraper celui du Québec.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION ENTRE 1986 ET 2000
(en pourcentage de la population totale)

	Côte-Nord			Ensemble du Québec		
	1986	**1996**	**2000**	**1986**	**1996**	**2000**
0 à 14 ans	25,0	20,6	19,1	20,2	19,0	17,9
15 à 64 ans	70,4	72,0	72,1	70,0	69,0	69,3
65 ans et plus	4,6	7,4	8,8	9,8	12,0	12,8

Source : Institut de la statistique du Québec.

1.2 L'évolution des conditions du marché du travail

Au cours des deux dernières années, les conditions du marché du travail dans la région de la Côte-Nord[4] se sont améliorées, après avoir traversé une période difficile de 1990 à 1998. Le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans qui détient un emploi, c'est-à-dire le taux d'emploi des 15-64 ans, a atteint 59,2 % l'an dernier, en hausse de 4,1 points de pourcentage par rapport au niveau de 1998 (55,1 %).

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS
(en pourcentage)

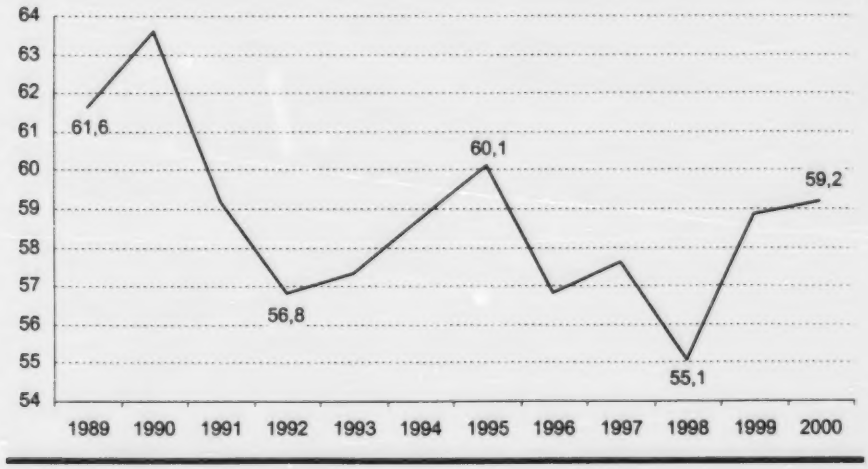

Source : Statistique Canada.

[4] Statistique Canada, dans son Enquête sur la population active, regroupe les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en une seule région. Néanmoins, les statistiques qui en ressortent reflètent davantage la réalité économique des habitants de la Côte-Nord, car la population de la Côte-Nord est près de trois fois plus importante que celle du Nord-du-Québec.

Comparativement à 1989, dernière année du cycle économique précédent, le taux d'emploi a diminué de 3,9 %, alors qu'il a augmenté de 3,1 % dans l'ensemble du Québec. Ceci s'explique en partie par le contexte international difficile qu'ont connu les industries liées aux ressources naturelles, en particulier l'industrie minière, au cours des dernières années. En raison de la baisse des prix relatifs des matières premières sur les marchés internationaux, le nombre de grands projets d'exploitation de ressources naturelles a diminué et de nombreuses activités ont fait l'objet de sévères rationalisations – mécanisation et délocalisation – qui ont entraîné une diminution de l'emploi.

Depuis 1996, le taux de chômage a diminué de 2,5 points de pourcentage, passant de 15,1 % à 12,6 % en 2000, mais il est encore supérieur au niveau observé peu avant la dernière récession (11,1 % en 1989).

GRAPHIQUE 3

TAUX DE CHÔMAGE À SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS 1990
(en pourcentage)

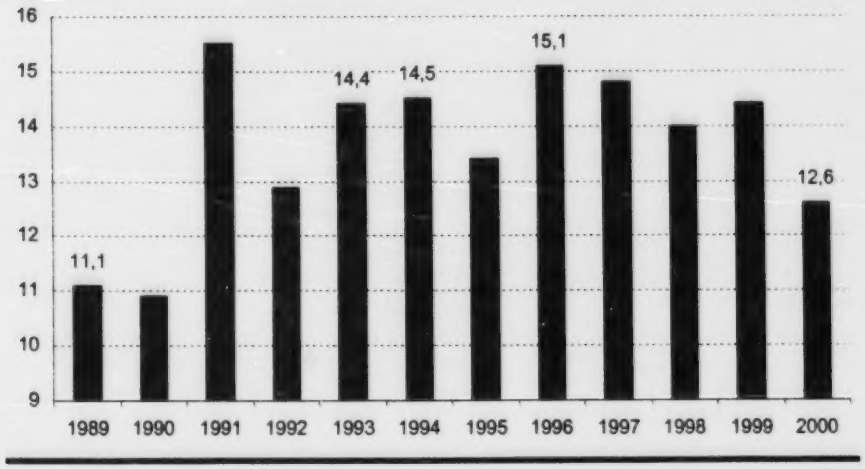

Source : Statistique Canada.

Au cours des douze dernières années, le taux de chômage de la région est demeuré supérieur à la moyenne québécoise d'environ 2,5 points de pourcentage en moyenne.

La région de la Côte-Nord a vu son nombre de prestataires du régime de soutien du revenu[5,6] passer de 13 933 en 1994, le niveau le plus élevé atteint dans les années 90, à 9 911 en 2000, soit une baisse de près de 29 %.

1.3 L'évolution des écarts de revenu, d'emploi et de chômage

Bien que les conditions du marché du travail se soient améliorées au cours des dernières années, la Côte-Nord affiche toujours des écarts structurels de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise.

Selon un indice des disparités régionales de développement combinant les deux indicateurs que sont le revenu personnel disponible par habitant et le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, la région de la Côte-Nord se classait l'an dernier au douzième rang des régions administratives, à 91,5 % de la moyenne québécoise.

[5] Auparavant connu sous le nom de sécurité du revenu ou d'aide sociale.
[6] Les statistiques du régime de soutien du revenu comprennent le Nord-du-Québec.

GRAPHIQUE 4

INDICE DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT
(ensemble du Québec = 100)

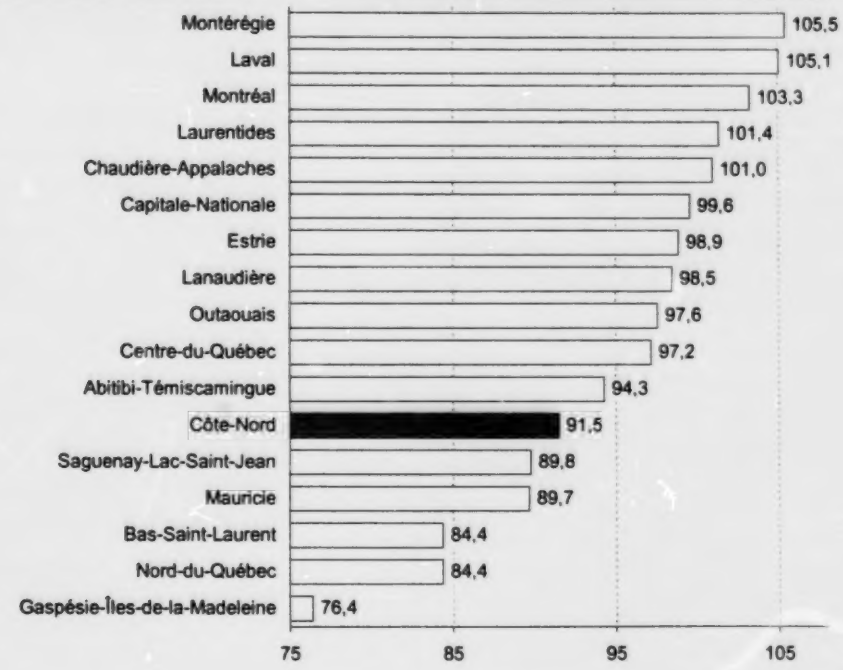

Note : Moyenne des indices du revenu personnel disponible par habitant et du taux d'emploi de la population âgée de 15-64 ans en 2000.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Régions.

On note toutefois que les deux composantes de cet indice ont évolué en sens contraire :

- L'écart entre le taux d'emploi des 15-64 ans de la région et celui de l'ensemble du Québec a augmenté depuis 1989, passant de 3,7 à 8,1 points de pourcentage.
- Le revenu personnel disponible par habitant[7] de la Côte-Nord représentait 95,1 % de la moyenne québécoise en 2000, comparativement à 92,2 % en 1989.

[7] Le revenu personnel par habitant tient compte des revenus gagnés (revenus de travail, revenus nets d'entreprise, revenus nets de placement, etc.) et des transferts gouvernementaux (assurance-emploi, prestations de retraite, etc.), et ce, après impôt et cotisations sociales.

De plus, l'écart entre le taux de chômage de la région et celui de l'ensemble du Québec a également augmenté, passant de 1,5 à 4,2 points de pourcentage.

TABLEAU 2

ÉVOLUTION DES ÉCARTS DEPUIS 1989
(en pourcentage)

	Côte-Nord*	Ensemble du Québec	Écarts
Revenu personnel disponible par habitant en 1989	13 938	15 118	-1 180
Revenu personnel disponible par habitant en 2000	17 864	18 787	-923
Variation en dollars – 1989-2000	3 926	3 669	-
Taux d'emploi des 15-64 ans en 1989	61,6	65,3	-3,7
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2000	59,2	67,3	-8,1
Variation en points de % – 1989-2000	-2,4	2,0	-
Taux de chômage en 1989	11,1	9,6	1,5
Taux de chômage en 2000	12,6	8,4	4,2
Variation en points de % – 1989-2000	1,5	-1,2	-

* Comprend le Nord-du-Québec pour le taux d'emploi et le taux de chômage.
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Ces écarts de revenus et de chômage par rapport à la moyenne québécoise ne sont cependant pas des éléments nouveaux :

- L'écart de revenu entre la Côte-Nord–Nord-du-Québec et l'ensemble du Québec qui prévalait l'an dernier (91,1 % en 2000) était sensiblement le même qu'en 1961 (91,7 %).
- L'écart entre le taux de chômage de la région et celui du Québec s'est considérablement accru de 1989 à 2000, se rapprochant même des écarts qu'on observait en 1961 avant le lancement des grands chantiers hydroélectriques de la Manicouagan-Outardes.

Les écarts de revenu et de chômage entre la région et l'ensemble du Québec ont cependant fluctué d'une période à l'autre selon les grands projets d'exploitation des ressources naturelles (dont les projets hydroélectriques) et les chocs économiques qui ont affecté les prix des matières premières sur les marchés internationaux.

TABLEAU 3

DES ÉCARTS DE REVENU ET DE CHÔMAGE OBSERVÉS DEPUIS DE NOMBREUSES DÉCENNIES

	1961	1971	1981	1989	2000
Revenu personnel disponible par habitant (ensemble du Québec = 100)					
- Côte-Nord et Nord-du-Québec	91,7	96,2	111,4	86,9	91,1
- Côte-Nord	-	-	-	92,2	95,1
Taux de chômage					
- Côte-Nord et Nord-du-Québec	7,2	11,0	13,0	11,1	12,6
- Ensemble du Québec	4,4	10,1	10,3	9,6	8,4
- Côte-Nord et Nord-du-Québec en pourcentage du Québec	163	109	126	115	150

Sources : Office de planification et de développement du Québec, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

1.4 La structure économique de la Côte-Nord : principales problématiques

1.4.1 Une vue d'ensemble

La relative prospérité de la Côte-Nord d'après-guerre est venue d'une importation massive de capitaux, d'expertise et de main-d'œuvre en vue de la réalisation de grands projets d'exploitation des ressources naturelles. Les acteurs principaux de cette croissance ont été Hydro-Québec et les grandes compagnies transnationales – IOC, ITT, British Aluminium, Quebec North Shore, etc. Autour de ces géants, se sont greffées des entreprises locales de services et de sous-traitance. Fondamentalement, le développement de la région était à la remorque de ces chefs de file de l'industrie primaire dont les centres de décision étaient tous situés à l'extérieur de la région.

Parallèlement, de larges pans de la région – la Haute Côte-Nord, la Minganie et la Basse Côte-Nord – ont peu bénéficié des grandes implantations industrielles d'après-guerre. L'entrepreneuriat local y est faiblement développé tout comme les infrastructures de base.

À l'exception des pôles que sont Baie-Comeau et Sept-Îles–Port-Cartier, dont les économies sont plus diversifiées, plusieurs municipalités de la Côte-Nord dépendent d'une seule industrie, voire d'une seule entreprise de première transformation des ressources naturelles : une scierie, une mine, une usine de traitement de produits

marins, etc. Évidemment, la santé économique de ces municipalités est directement liée aux cycles économiques de cette seule industrie.

Au tournant des années 1990, ce modèle de développement s'essouffle et les grands projets se font rares. L'emploi dans les grandes entreprises stagne, puis régresse : délocalisation d'activités vers des pays en voie de développement où la main-d'œuvre est moins chère, mécanisation accrue et rationalisation pour abaisser les coûts et demeurer concurrentiel sur un marché mondial des matières premières de plus en plus compétitif.

Ces résultats sont évidemment la conséquence d'un certain nombre de problèmes structurels qui affectent l'économie de la région, comme celle de l'ensemble des régions ressources, et qui peuvent être regroupés autour de trois thématiques.

- En premier lieu, l'économie de la Côte-Nord est peu diversifiée, le secteur secondaire est sous-développé et l'accès au savoir et aux réseaux d'innovation est faible. De plus, le territoire de la Basse Côte-Nord fait face à une situation économique particulièrement difficile.
- En deuxième lieu, dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles, la région est confrontée non seulement au contexte mondial difficile qui affecte les secteurs forestier et minier, mais également aux bouleversements affectant les ressources halieutiques. Elle doit de plus composer avec le caractère saisonnier inhérent à ces activités.
- Enfin, les entreprises qui sont implantées dans la région ou qui souhaiteraient y investir, ne disposent pas de tous les outils correspondant à leurs besoins, particulièrement en matière de financement, mais également en matière d'accès aux services spécialisés et expertises ou à des structures d'incubation regroupant ces services.

1.4.2 Une valorisation et une diversification insuffisantes

Un secteur secondaire sous-développé

La première difficulté, commune aux régions ressources, provient d'une valorisation insuffisante et d'une grande dépendance envers un nombre limité d'activités d'exploitation des ressources naturelles.

Le secteur primaire a toujours occupé une place prépondérante dans la structure économique de la Côte-Nord. En effet, 8,4 % des emplois de la Côte-Nord se trouvaient dans ce secteur en 2000, comparativement à 3,0 % pour l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, 20,3 % des emplois de la Côte-Nord étaient regroupés dans le secteur secondaire. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne québécoise (22,4 %).

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Côte-Nord[8]		Régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	2000	1989	2000	1989	2000
Primaire	15,5	8,4	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire	20,6	20,3	22,7	20,5	25,3	22,4
Tertiaire	63,9	71,1	67,2	72,3	71,0	74,7

Source : Statistique Canada.

Dans le secteur manufacturier, les 15 grandes entreprises de la région employaient en 1997, 3 902 employés sur les 4 905 de la région dont 2 500 dans les alumineries. Les 50 PME manufacturières de la région employaient environ 1 000 travailleurs.

Un secteur tertiaire moteur faible

La grande partie des emplois du secteur tertiaire de la Côte-Nord se trouve soit dans les services aux ménages (30,8 % de l'emploi total en 2000), soit dans les services publics (29,5 %). Ces derniers comprennent entre autres, les services d'enseignement (6,9 % de l'emploi total) et les services de soins de santé (11,8 %). Les services considérés comme moteurs ont une importance relative beaucoup moindre dans la région de la Côte-Nord (10,8 %) que dans l'ensemble du Québec (22,4 %).

[8] Statistique Canada, dans son Enquête sur la population active, regroupe les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en une seule région.

TABLEAU 5

LE SECTEUR TERTIAIRE EN 2000
(en pourcentage de l'emploi total)

	Côte-Nord[9]	Régions ressources	Ensemble du Québec
Services aux ménages et autres services	30,8	30,3	28,0
Services publics	29,5	27,6	24,2
Services moteurs	10,8	14,4	22,4
Total	**71,1**	**72,3**	**74,7**

Note : Les services aux ménages et autres services regroupent le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, le transport et l'entreposage, les services personnels, la réparation et l'entretien ainsi que les services divers. Les services publics comprennent les services d'enseignement, la santé et les services sociaux, les administrations publiques ainsi que l'électricité, le gaz et l'eau. Les services moteurs regroupent les services financiers, les services professionnels et administratifs, le commerce de gros et l'information, la culture et les loisirs.

Source : Statistique Canada.

Une industrie touristique en plein développement

L'industrie touristique est encore toute récente dans la région puisque ses débuts remontent aux années 1980 lorsque les écotouristes ont commencé à s'intéresser aux baleines de Tadoussac. Depuis, les croisières d'observation des mammifères marins sont devenues le principal produit touristique d'appel de la région.

Avec deux parcs naturels nationaux – Parc marin Saguenay–Saint-Laurent et parc de la Minganie – la mise en place du parc Anticosti, l'abondance de la faune et ses immenses espaces vierges, la Côte-Nord présente des atouts indéniables pour le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure. La région compte en outre 97 pourvoiries et 12 zones d'exploitation contrôlée (ZEC). En plus du potentiel écotouristique, les communautés autochtones misent sur leur caractère distinctif pour développer un produit culturel original.

La Basse Côte-Nord : une économie mono-industrielle en rupture de stocks

La pêche demeure encore l'industrie unique de la Basse Côte-Nord bien que sa ressource maîtresse, la morue, ait été décimée. L'effondrement des stocks de morues et le moratoire qui a suivi en 1991 ont provoqué une crise sans précédent dans cette quinzaine de villages de pêche.

[9] Statistique Canada, dans son Enquête sur la population active, regroupe les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en une seule région.

Depuis 1992, le nombre de pêcheurs a diminué de moitié. La valeur des débarquements des produits de la pêche est passée de 11 millions de dollars en 1995 à 6,1 millions de dollars en 1999 pendant que la valeur des produits transformés chutait aussi de moitié – 21 millions de dollars en 1995 comparativement à 9,7 millions de dollars en 1998. Faute d'alternative, la Basse Côte-Nord est demeurée très dépendante de cette industrie saisonnière comme en fait foi son taux de chômage de 80 % pendant les huit mois d'inactivité alors qu'il revient à 20 % pendant les quatre mois de la saison de pêche.

Les pertes d'emplois dans la pêche ont rejailli sur la démographie. De 1991 à 1999, la Basse Côte-Nord a perdu 10 % de sa population. N'eût été du regain démographique particulier aux deux communautés autochtones, ce déclin serait encore plus accentué car les populations des villages anglophones et francophones ont régressé de façon marquée, particulièrement dans la partie centrale du territoire. Aylmer Sound, par exemple, est passé de 117 habitants en 1991 à 49 en 1999. D'autres, comme Saint-Augustin, survivent grâce à la migration saisonnière des hommes vers les chantiers de construction de Toronto et de l'Ouest canadien. En 1999-2000, treize des seize écoles de la Basse Côte-Nord accueillaient moins de 100 élèves.

Ces difficultés démographiques se combinent à un retard marqué en matière de scolarisation, de formation de la main-d'œuvre et de revenu per capita. En 1996, le revenu annuel moyen des personnes ayant travaillé était égal à 83,5 % de celui du Québec. Cela concorde avec la scolarisation plus faible de cette population : 81,5 % ayant moins de treize ans de scolarité comparativement à 57,5 % au Québec. Aucune option de formation technique ou professionnelle n'est offerte et dix villages sur quinze doivent envoyer leurs enfants en pension à l'extérieur pour compléter leur formation secondaire.

La Basse Côte-Nord est aussi un territoire isolé caractérisé par l'absence de lien routier avec le reste du Québec et entre les villages eux-mêmes. L'avion, l'hélicoptère et le bateau sont les seuls moyens de transports, sauf l'hiver où la piste de motoneige constitue la voie privilégiée de communication entre les villages. Les infrastructures municipales sont aussi rudimentaires. Seulement quatre communautés disposent de réseaux d'égouts domestiques. Il n'existe aucun lieu de traitement ni d'élimination de boues de fosses septiques. Dans certains villages, les besoins hebdomadaires en eau sont comblés par le stockage de l'eau de pluie dans les sous-sols des résidences.

1.4.3 Des difficultés rencontrées dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles

Deuxième problématique commune aux régions ressources, les activités d'exploitation et de mise en valeur des matières premières sont confrontées à des difficultés importantes depuis plusieurs années.

Bien que l'importance relative des ressources naturelles ait diminué au cours des dernières années, elle n'en demeure pas moins considérable. En 2000, le secteur des ressources naturelles[10] représentait 21,2 % des emplois de la Côte-Nord, comparativement à 6,5 % dans l'ensemble du Québec. La transformation des ressources naturelles, avec des secteurs comme le papier, le bois et la première transformation des métaux occupe une place prépondérante dans l'économie régionale (12,8 % en 2000, comparativement à 3,5 % pour l'ensemble du Québec). En 2000, ces secteurs procuraient plus de 80 % des emplois du secteur de la fabrication.

TABLEAU 6

L'IMPORTANCE DES RESSOURCES NATURELLES
(en pourcentage de l'emploi total)

Secteurs	Côte-Nord[11]		Ensemble des régions ressources		Ensemble du Québec	
	1989	2000	1989	2000	1989	2000
Primaire	15,5	8,4	10,1	7,2	3,7	3,0
Secondaire lié aux ressources naturelles	12,5	12,8	10,4	9,0	3,9	3,5
Total	**28,0**	**21,2**	**20,5**	**16,2**	**7,6**	**6,5**

Source : Statistique Canada.

[10] Comprend le secteur primaire (extraction minière, exploitation forestière, agriculture, chasse et pêche) et les trois industries de transformation suivantes : bois, papier et produits connexes, et première transformation des métaux.

[11] Statistique Canada, dans son Enquête sur la population active, regroupe les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en une seule région.

GRAPHIQUE 5

LA TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES PRÉDOMINE DANS LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES
(en pourcentage de l'emploi total manufacturier en 2000)

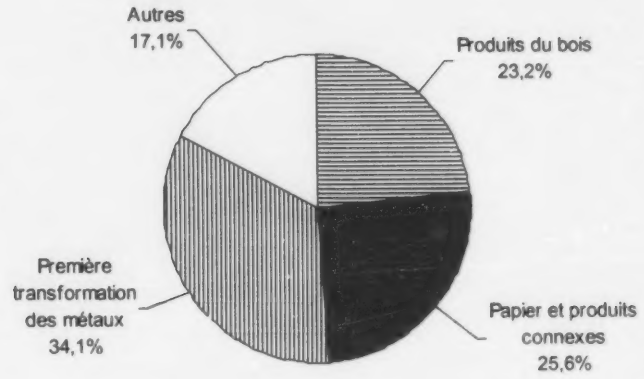

Source : Statistique Canada.

L'industrie forestière

▪ *L'importance de l'aménagement forestier*

Cette industrie dépend, à la base, d'une ressource renouvelable – la forêt – dont la survie à long terme doit être assurée. Des efforts constants d'aménagement forestier doivent donc être consentis, année après année, pour assurer à l'industrie sa pérennité. À cet égard, il est essentiel de maintenir l'intensité des travaux afin de garantir l'exploitation à terme de la ressource forestière.

Cette exigence se heurte ici à une autre problématique, celle de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. En fait, le développement de la main-d'œuvre reliée aux travaux sylvicoles constitue un sujet de préoccupation pour toute l'industrie. Malgré les efforts consentis à cette fin, on constate dans plusieurs régions une forte pénurie de main-d'œuvre formée et spécialisée.

▪ *La conjoncture de l'industrie forestière sur la Côte-Nord*

L'industrie des pâtes et papiers ainsi que celle des produits du bois sont particulièrement présentes dans la région de la Côte-Nord. À elles seules, ces deux industries occupent près d'un emploi manufacturier sur deux.

Au cours des dernières années, la réalisation d'importants projets d'investissement dans le domaine du sciage et la forte demande américaine pour les produits de l'industrie forestière ont contribué à l'expansion de la production de produits forestiers. La Côte-Nord a ainsi vu sa part dans la production québécoise de bois d'œuvre passer de 3,8 % en 1993 (482 000 m^3) à 11,2 % en 1999 (1 920 000 m^3). Les investissements réalisés en 2000 témoignent de la vitalité de l'industrie des produits forestiers :

- 96 millions de dollars par Abitibi-Consolidated pour la modernisation de l'usine de papier journal à Baie-Comeau;
- 62 millions de dollars par Sacopan pour la construction d'une usine de panneaux HDF à Sacré-Cœur.

Le secteur minier

Le secteur minier, un des piliers de l'économie de la Côte-Nord, est lui aussi confronté à une conjoncture délicate. Depuis le milieu des années 1990, l'industrie minière mondiale traverse une période difficile, marquée par la chute des prix des métaux.

▪ *La conjoncture du secteur minier et de la métallurgie sur la Côte-Nord*

Depuis 1998, la conjoncture mondiale est moins favorable aux investissements miniers, ce qui retarde la mise en exploitation de plusieurs sites déjà identifiés. Les travaux d'exploration minière ne couvrent à ce jour qu'environ 35 % du territoire nord-côtier, ce qui laisse un vaste terrain d'exploration future. La région compte aussi de vastes réserves inexploitées de tourbes de haute qualité qui, à la faveur de l'épuisement progressif des gisements déjà utilisés au Québec, acquièrent de la valeur. La Côte-Nord présente pour l'avenir un excellent potentiel pour la mise en chantier de nouvelles exploitations minières lorsque la conjoncture sera favorable.

Le secteur de l'extraction a subi un ralentissement important au cours des dernières années, principalement à cause de la faiblesse relative des prix des métaux de base sur les marchés internationaux. La part de l'emploi liée à l'extraction minière est passée de 75,6 % des emplois du secteur primaire en 1989 à 44,4 % en 2000.

Par ailleurs, la part de l'emploi liée à la première transformation des métaux est passée de 18,4 % des emplois manufacturiers en 1989 à 34,1 % en 2000. À elles seules, les alumineries Alcoa à Baie-Comeau et Alouette à Sept-Îles fournissent 30 % de la production québécoise d'aluminium.

Le secteur des activités maritimes

La Côte-Nord est la seconde région de pêche et compte des usines de transformation parmi les plus dynamiques au Québec. À la suite de l'effondrement des stocks de poisson de fond qui a conduit au moratoire sur la pêche à la morue, la pêche commerciale sur la Côte-Nord a dû se diversifier depuis 1990. Si les volumes totaux de prises ont diminué, leur valeur a substantiellement progressé. En outre, les eaux de la région, particulièrement en Basse Côte-Nord, sont des plus propices à l'aquaculture. On y retrouve l'entreprise la plus avancée au Québec en matière d'élevage de mollusques.

Par ailleurs, on retrouve sur la Côte-Nord des entreprises de construction et de réparation de bateaux ainsi que des entreprises de production d'équipements spécialisés. En s'associant avec les autres régions maritimes du Québec, elle pourrait accroître son rayonnement international pour le créneau des sciences et techniques de la mer et des biotechnologies marines.

Les trois régions maritimes du Québec ont aussi d'autres atouts communs, dont un grand potentiel éolien pour la production d'électricité. La mise en commun des forces des trois régions apparaît comme une avenue féconde pour le développement futur de ces territoires parce qu'elle permettrait l'atteinte de masses critiques d'expertise, de savoir-faire et d'investissements.

1.4.4 La disponibilité insuffisante de certains outils de développement

Troisième problématique commune aux régions ressources, les entreprises implantées dans ces régions ne disposent pas de certains outils adaptés à leurs besoins. On pense spécifiquement au capital de risque investi dans les régions et au soutien à l'entrepreneuriat.

Le faible niveau du capital de risque investi

Depuis 1993, seulement 8,6 % du capital de risque au Québec a été investi dans les régions ressources. Cette disparité par rapport à leur poids démographique – 16 % de la population totale du Québec – illustre la faiblesse du capital de risque prêt à s'y investir, et souligne ainsi l'une des difficultés auxquelles sont actuellement confrontées les régions ressources dans leur développement. Pour la Côte-Nord, ce pourcentage représente 0,7 % (si l'on fait exception de 1997) du capital de risque investi au Québec alors que son poids démographique se situe à 1,4 % de l'ensemble du Québec.

Le besoin de capitalisation des coopératives

La faible mobilisation du capital de risque n'est pas le seul problème d'ordre financier auquel la Côte-Nord est confrontée. Une autre difficulté provient du besoin de capitalisation des coopératives, qui a des répercussions directes sur l'économie régionale.

Sur la Côte-Nord, on dénombrait 39 coopératives en 1998, parmi lesquelles 32 coopératives de consommateurs, 2 coopératives de producteurs et 4 coopératives de travailleurs. L'ensemble des coopératives avaient un chiffre d'affaires brut de 52,6 millions de dollars et procuraient de l'emploi à 837 personnes. C'est une hausse importante par rapport à 1994, alors qu'elles ne comptaient que 434 emplois, ce qui équivaut à un taux de croissance de 17,8 % par année. Cette croissance est cependant limitée par une insuffisance de capitaux.

Des initiatives doivent donc être prises pour mobiliser des fonds pouvant être dédiés en partie au financement des investissements des coopératives, soit pour mieux les capitaliser, soit pour être mis à la disposition des coopératives sous forme de prêts.

Un soutien insuffisant à l'entrepreneuriat

Le soutien à l'entrepreneuriat devrait être mieux adapté aux besoins des régions. Le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de développer de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits et donc, de nouveaux emplois. L'entrepreneuriat régional doit donc être dynamisé pour accélérer le développement économique et la diversification des emplois.

Les promoteurs des projets d'entreprises et les PME des régions ressources devraient avoir accès à des outils de financement mieux adaptés à leur réalité. Il faut également que ces entrepreneurs puissent bénéficier d'un réseau d'information et d'expertise approprié, afin de les soutenir tout au long du cycle de croissance de leur entreprise, et cela dès leur prédémarrage. La Côte-Nord est dotée depuis trois ans d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble du territoire. Ce sont les six centres locaux de développement (CLD). Mais ce réseau ne dispose pas de tous les outils nécessaires pour répondre aux besoins de la région.

Peu d'accès au savoir et aux réseaux d'innovation

La Côte-Nord ne compte pas d'université régionale, de campus ou d'équipes de recherche universitaire établis sur son territoire. Des cours universitaires sont offerts pour l'obtention de certains certificats par les

universités de Chicoutimi et de Rimouski. Elles ne maintiennent pas cependant en région de personnel enseignant. Le centre de recherche Les Buissons est le seul centre public en activité dans la région et son équipe ne compte encore que deux chercheurs. La région compte aussi deux cégeps et quatre commissions scolaires mais leur clientèle est en diminution constante depuis dix ans. Compte tenu de ces effectifs décroissants, la carte des options professionnelles offertes dans la région est aussi en diminution. Bref, le soutien des établissements d'enseignement et de haut savoir à l'économie régionale est limité et insuffisant en regard des besoins de support à l'innovation et à la nouvelle économie.

En 1996, 61,3 % de la population régionale âgée de 20-64 ans présentait un niveau de scolarité égal ou inférieur à 13 années d'études comparativement à 51 % pour le Québec.

De plus, les services conseils dans les domaines stratégiques, tels la commercialisation et le génie industriel, sont peu accessibles aux entreprises de la région. Divers éléments expliquent cette situation : l'éloignement de la région, l'absence d'un centre universitaire, la taille des agglomérations et une structure industrielle composée principalement de très petites entreprises ou de grandes entreprises ayant leur siège social à l'extérieur de la région.

L'insuffisance de services spécialisés dans la région rend difficile le recrutement d'experts pour la mise en place de transferts de technologies et de stratégies de marketing.

2 *La stratégie de développement économique*

2. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Une stratégie en lien avec les priorités de développement économique de la Côte-Nord

L'entente cadre conclue entre le conseil régional de développement (CRD) de la Côte-Nord et le gouvernement du Québec, en juin 2000, établit un certain nombre d'enjeux de développement pour la région. La stratégie de développement économique des régions ressources annoncée dans le **Discours sur le budget 2001-2002** répond plus particulièrement à quatre des enjeux de cette entente.

Ces enjeux sont de :

- passer d'une économie de production de matières premières à une économie à valeur ajoutée;
- infléchir la tendance démographique à la baisse en agissant sur le retour des jeunes et sur le pouvoir d'attraction de la région;
- relancer l'économie de la Basse Côte-Nord;
- gérer le territoire dans un esprit de développement durable.

Sur la base de ces enjeux, les représentants régionaux ont privilégié des priorités de développement pour la Côte-Nord. Deux d'entre elles sont plus directement en relation avec la présente stratégie.

Une première priorité est de créer de la richesse dans la région en développant l'économie et l'emploi. Quatre moyens ont été identifiés pour atteindre cet objectif :

- mettre en valeur et assurer la première transformation en région des ressources naturelles dans les secteurs de la forêt, des mines, de l'énergie, de l'agriculture et des pêches;
- favoriser la deuxième et la troisième transformation des ressources naturelles en région;
- développer l'industrie touristique;
- favoriser le développement de la PME régionale et susciter le développement des entreprises d'économie sociale.

Une deuxième priorité porte sur la pratique de l'aménagement et du développement durable du territoire, notamment en favorisant

l'utilisation multi-ressources du territoire forestier et en encourageant une saine gestion des déchets résidentiels et industriels.

2.2 Un appui majeur au développement économique de la Côte-Nord

En réponse aux problèmes de développement économique des régions ressources, dont ceux de la Côte-Nord, le gouvernement a fait part, lors du **Discours sur le budget 2001-2002,** de sa volonté d'accélérer le développement de ces régions et a, en ce sens, déposé une stratégie de développement économique conçue spécifiquement à leur intention. Cette stratégie donnera lieu à un ensemble d'actions majeures, adaptées aux besoins et aux priorités de ces régions.

- ***Les objectifs de la stratégie***

La stratégie de développement économique est mise en place afin d'atteindre deux objectifs essentiels :

- soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources dont celle de la Côte-Nord, afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec;
- créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de la Côte-Nord, et en particulier pour les jeunes.

- ***Les trois grands axes d'intervention retenus***

Pour y parvenir, la stratégie s'articule autour de trois grands axes d'intervention.

- En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort s'appuyant notamment sur l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. La stratégie vise également l'émergence de nouvelles activités et l'identification de créneaux d'excellence à haute valeur ajoutée.
- En deuxième lieu, il importe de soutenir et consolider l'une des bases des économies des régions ressources, soit l'exploitation des ressources naturelles, et d'en assurer la croissance.
- Enfin, les régions ressources doivent avoir à leur disposition des outils mieux adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises dans leur milieu.

Au total, le gouvernement consacrera, pour la région de la Côte-Nord, un montant de **102 millions de dollars** au cours des trois prochaines années, afin de mettre en œuvre la stratégie.

D'ici 2003-2004, l'impact financier total sera de **69 millions de dollars** pour ce qui est des mesures budgétaires et de **33 millions de dollars** en ce qui concerne les mesures fiscales. Dans le cas des mesures fiscales, il faut souligner que lorsqu'elles auront atteint leur plein effet, elles feront bénéficier la région de la Côte-Nord d'un appui de **18 millions de dollars par année**.

TABLEAU 7

IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES POUR LA CÔTE-NORD
(en millions de dollars)

Mesures	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales	**6,9**	**11,8**	**14,3**	**33,0**
Mesures budgétaires**	**26,5**	**23,7**	**18,7**	**69,0**
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	5,0	7,8	5,3	18,1
Valorisation des ressources	11,2	9,0	7,8	28,1
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	9,6	6,1	4,9	20,6
Autres mesures	0,8	0,8	0, 7	2,3
Total	**33,4**	**35,5**	**33,0**	**102,0**

Note : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.
* Incluant les mesures budgétaires totalisant 7,6 millions de dollars en 2000-2001.
** Les mesures s'adressant à la Basse Côte-Nord et les budgets afférents font partie intégrante de l'ensemble des mesures applicables à la Côte-Nord.

2.3 La mise en œuvre régionale de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions et des axes d'intervention qui la définissent sera assurée en impliquant les différents organismes et autorités concernés. Un comité régional de coordination, issu de la conférence administrative régionale (CAR), sera maître d'œuvre de cette stratégie.

- ***Les mandats***

Ce comité régional de coordination, présidé par le sous-ministre adjoint en région du ministère des Régions, a pour mandat d'assurer une cohérence régionale de l'action gouvernementale, sur le terrain, en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le comité régional s'assure également que soient impliquées les autres directions régionales des ministères et organismes gouvernementaux les plus directement concernés par les projets en examen. Au besoin, il s'assure la collaboration des unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux.

Le Comité doit porter une attention particulière aux points suivants :

- la collaboration la plus étroite possible entre les acteurs régionaux gouvernementaux et les acteurs économiques de la région et leur mise en réseau;
- la connaissance et la mise en valeur des outils d'intervention mis à la disposition des promoteurs potentiels ou déjà en activité;
- un maillage étroit entre les programmes réguliers gouvernementaux et les mesures spécifiques de la stratégie régionale pour en maximiser les retombées;
- faire périodiquement rapport au ministère des Régions et au ministère des Finances de l'évolution des diverses mesures de la stratégie et des résultats atteints.

3 *Des actions en faveur du développement économique de la Côte-Nord*

3. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD

Pour chacun des trois axes d'intervention identifiés, des actions majeures sont mises en place telles qu'annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. Les quatre sections ci-après présentent ces différentes mesures :

- La première section est consacrée aux initiatives visant à augmenter la valeur ajoutée et à accélérer la diversification des économies régionales.
- La deuxième section décrit les actions ayant pour objet d'assurer la croissance du secteur des ressources.
- La troisième section expose les mesures permettant de faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.
- La quatrième section présente des mesures additionnelles pour soutenir la stratégie de développement économique de la Côte-Nord.

Enfin, une dernière section rappelle brièvement le plan d'action pour la relance économique de la Basse Côte-Nord et présente l'ensemble des mesures de la stratégie qui y sont affectées.

3.1 Des initiatives majeures pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique de la Côte-Nord

L'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie constituent le premier axe d'intervention de la stratégie de développement économique définie par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2001-2002**. En effet, l'essor et le dynamisme de la Côte-Nord dépendent de l'élargissement de ses activités, d'une valorisation accrue de ses productions et d'un renforcement significatif de son secteur manufacturier.

Les différentes actions engagées par le gouvernement pour accroître la valeur ajoutée en région et accélérer la diversification de l'économie sont regroupées en quatre sections :

- une première mesure fiscale majeure – l'impôt zéro pour les PME manufacturières – afin de renforcer le tissu manufacturier et d'appuyer les développements industriels à venir;

- une seconde mesure fiscale – un crédit d'impôt remboursable – pour soutenir les activités de transformation;
- des actions budgétaires, également significatives pour stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources et diversifier l'économie de la Côte-Nord en implantant de nouvelles activités, incluant le développement touristique régional;
- un effort spécifique pour favoriser l'émergence et le développement de créneaux d'excellence, tels celui des sciences, ressources et technologies marines.

3.1.1 Soutenir les activités manufacturières : impôt zéro pour les PME

Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, le gouvernement intervient d'abord en faisant bénéficier les PME[12] du secteur manufacturier installées dans la région de la Côte-Nord d'un congé fiscal applicable jusqu'au 31 décembre 2010. Le congé fiscal pour les PME manufacturières de la région concerne l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale.

Ce congé fiscal constitue un coup de pouce majeur. Les PME manufacturières de la région bénéficieront immédiatement d'une réduction importante de leurs coûts d'exploitation. De plus, à moyen terme, le congé fiscal est conçu pour stimuler la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ainsi que le développement de l'entrepreneuriat, en attirant de nouveaux investissements dans la région.

3.1.2 Un crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation

Une seconde mesure fiscale, tout aussi importante, prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités de fabrication et de transformation dans la région de la Côte-Nord.

Le crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation des ressources est un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des salaires des nouveaux employés admissibles.

[12] Il s'agit des entreprises dont le capital versé (de façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société) est au maximum de 10 millions de dollars. Entre 10 et 15 millions de dollars, les entreprises pourront profiter du congé fiscal de façon décroissante.

Ce crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation est fondé sur un principe analogue à celui retenu pour définir les mesures fiscales en faveur de la R-D ou de la nouvelle économie. Dans tous les cas, le gouvernement utilise la fiscalité pour prendre en charge une partie du coût de la masse salariale durant la phase de démarrage et d'expansion des entreprises qui investissent dans les activités visées.

Le gouvernement favorise ainsi la réalisation de projets d'investissement, en apportant une aide qui est calculée en fonction du nombre d'emplois des entreprises. L'impact de cette mesure fiscale sur la création d'emplois est direct, le crédit d'impôt étant calculé en fonction des nouveaux employés embauchés, et comporte à ce titre une véritable obligation de résultat.

3.1.3 Le soutien aux productions régionales et au développement touristique

Afin de soutenir les productions régionales et le développement touristique de la Côte-Nord, le gouvernement apporte un appui financier de près de 9 millions de dollars, au cours des trois prochaines années.

Cette aide prendra les formes suivantes :

- un soutien à la création d'une brigade de la deuxième et troisième transformation du bois;
- un soutien au développement de l'industrie touristique sur la Basse Côte-Nord;
- un soutien au développement de l'industrie des petits fruits sur la Basse Côte-Nord;
- d'autres mesures pour appuyer les productions régionales et le développement touristique.

- ***Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois***

Compte tenu de l'importance de l'industrie forestière dans la région de la Côte-Nord, le gouvernement entend favoriser le développement de projets de transformation accrue du bois. À cet effet, le gouvernement appuiera, de concert avec Forintek, la mise en place de brigades de la deuxième et troisième transformation du bois, par un investissement de 320 000 dollars, au cours des trois prochaines années. Celles-ci auront comme tâche de susciter des projets, de réaliser des études exploratoires et d'accompagner les promoteurs dans la réalisation des étapes subséquentes à la concrétisation de leur projet.

- ***Soutien au développement de l'industrie touristique sur la Basse Côte-Nord***

Le territoire de la Basse Côte-Nord offre un potentiel indéniable pour la chasse, la pêche, le tourisme d'aventure et ethno-culturel. La partie à l'est du territoire peut exploiter le flux touristique déjà drainé par la Viking Trail et les parcs historiques localisés de part et d'autre du détroit de Belle-Isle. Les rivières et les paysages sauvages de la partie centrale se prêtent au développement des pourvoiries et du tourisme d'aventure; un parc naturel québécois est d'ailleurs à l'étude dans ce secteur. Enfin, le patrimoine culturel autochtone (Innus) et anglophone constitue un attrait original à exploiter. Les interventions projetées par la région pour développer son potentiel touristique visent à élaborer un plan de développement touristique, à constituer un réseau de gîtes du passant de bonne qualité, à établir une infrastructure minimale d'interprétation et de mise en valeur des attraits, et à faire la promotion touristique. Le gouvernement entend investir un montant de 2,2 millions de dollars au cours des trois prochaines années, pour le développement de ce secteur.

- ***Soutien au développement de l'industrie des petits fruits sur la Basse Côte-Nord***

La culture des petits fruits nordiques peut jouer un rôle de secteur d'appoint pour la Basse Côte-Nord. Ces vastes terrasses de tourbières nordiques regorgent d'un fruit rare et exotique : la chicoutai. La cueillette, le conditionnement, la mise en marché et, à terme, la transformation de ce petit fruit constituent un potentiel significatif de création d'emplois. De concert avec le Centre de recherche Les Buissons, des études sont en cours pour domestiquer et optimiser la productivité de ce petit fruit nordique. Les interventions projetées, au coût de 330 000 dollars pour trois ans, visent à constituer la cartographie de distribution du fruit selon des indices de rendement et de temps de maturation, et à soutenir le développement de projets de conditionnement et de transformation.

- ***Autres mesures pour la Côte-Nord***

Le gouvernement prévoit investir au cours des trois prochaines années 6 millions de dollars pour des mesures visant le soutien aux productions régionales et le développement touristique de la région. Ces mesures, qui seront précisées ultérieurement, concernent :

- une entente spécifique sur la culture des petits fruits;
- un plan de consolidation des pourvoiries;
- un programme Forêt-Faune;
- un programme de consolidation des ZEC;

- des travaux d'aménagement dans les réserves fauniques;
- une entente spécifique en tourisme.

3.1.4 Favoriser le développement de créneaux d'excellence

À court terme, l'essor économique de la Côte-Nord repose notamment sur le soutien de ses productions émergentes et sur le développement touristique. À moyen terme, la région doit pousser davantage la diversification de ses activités de manière à développer des créneaux d'excellence qui reposent sur ses avantages comparatifs.

Afin de favoriser la transition de l'économie de la Côte-Nord vers une économie davantage axée sur le savoir, le gouvernement propose d'investir plus de 9 millions de dollars pour diverses mesures, dont :

- un fonds de R-D en aquaculture;
- un appui au Laboratoire de recherche aquacole de la Côte-Nord;
- un créneau de pêche et d'aquaculture en Basse Côte-Nord;
- des mesures supplémentaires visant le développement de créneaux d'excellence.

- ***Fonds de R-D en aquaculture***

L'aquaculture est une industrie en devenir au Québec, dans les trois régions maritimes que sont la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent. Le gouvernement entend soutenir le développement d'un créneau d'excellence dans les secteurs des ressources, sciences et technologies marines, dans le cadre de la stratégie québécoise de développement de ce secteur qu'il est à préparer avec ses partenaires.

Dans le but d'encourager le développement de l'aquaculture dans la région, un fonds de R-D de 3,6 millions de dollars, dont 2,4 millions de dollars sur la Basse Côte-Nord, sera mis en place au cours des trois prochaines années. Celui-ci sera géré par la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM). Il permettra la réalisation, sur la Côte-Nord, de nombreuses recherches ciblées par la Société.

- ***Laboratoire de recherche aquacole de la Côte-Nord***

Le Laboratoire de recherche aquacole de la Côte-Nord, rattaché au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), se verra octroyer des crédits de 920 000 dollars pour trois ans, afin d'améliorer ses installations et de financer son fonctionnement.

Ces crédits supplémentaires permettront l'embauche d'un chercheur et de deux techniciens.

- ***Créneau de pêche et d'aquaculture en Basse Côte-Nord***

Le développement économique de la Basse Côte-Nord a reposé et reposera encore sur sa vocation première, soit l'industrie de la pêche qui représente 44 % de l'emploi total dans ce territoire. Pour assurer sa viabilité et son développement, elle doit diversifier ses sources d'approvisionnement, optimiser ses activités de transformation, mettre au point de nouveaux produits à valeur ajoutée, diversifier ses marchés et améliorer ses stratégies de commercialisation.

Pour ce faire, le gouvernement donnera un appui technique et financier accru aux entreprises de ce secteur pour améliorer leur gestion, l'efficacité de leurs procédés, la mise en marché de leurs produits et la rentabilité de leurs opérations. Il investira à cet effet un montant de 1,1 million de dollars sur trois ans. Ce montant servira également à développer la R-D et le transfert technologique, afin de valoriser davantage la ressource marine, et dans l'aquaculture, afin de constituer de nouveaux stocks de ressources commercialement exploitables. Les mesures prévues sont :

- la bonification de l'aide financière accordée par le MAPAQ aux projets de développement en pêche et en aquaculture commerciale émanant de la Basse Côte-Nord;
- le soutien financier aux entreprises pour l'embauche de ressources professionnelles en R-D et en gestion;
- le soutien financier accru aux projets d'entreprises visant la prospection et le développement de marchés;
- la réalisation d'études d'opportunité visant le démarrage d'entreprises et l'utilisation des infrastructures de transformation disponibles dans le milieu à d'autres fins que la transformation d'espèces communes.

- ***Autres mesures pour favoriser le développement de créneaux d'excellence***

Le gouvernement prévoit soutenir les créneaux d'excellence à l'aide de deux mesures additionnelles, à savoir :

- un programme de mesure du potentiel éolien;
- un fonds de soutien au développement de créneaux d'excellence.

Ces mesures, qui seront précisées ultérieurement, totalisent des crédits de 3,6 millions de dollars pour trois ans.

3.2 Assurer la croissance du secteur des ressources

L'exploitation des ressources naturelles liées aux mines, aux forêts et aux pêches a donné lieu à la création de nombreuses villes et de plusieurs villages dans les régions ressources du Québec.

Encore aujourd'hui, l'exploitation des ressources naturelles demeure l'une des assises de ces régions. L'économie de la Côte-Nord n'y fait pas exception et repose principalement sur l'exploitation des ressources forestières, minières et halieutiques. Ces secteurs, souvent vitaux pour certaines municipalités, doivent être stabilisés. La situation est particulièrement criante sur la Basse Côte-Nord où de nombreux villages dépendent presque entièrement de la pêche.

Afin de renforcer cette base, le gouvernement propose des mesures favorisant le développement des ressources forestières, minières et halieutiques de la Côte-Nord. Il consacrera plus de 28 millions de dollars à la mise en œuvre de ces mesures.

- ***Accès à l'arrière-pays de l'est de la Minganie***

La partie est de la Minganie n'a été reliée par route au reste de la Côte-Nord qu'en 1996. Ce nouveau lien terrestre permet maintenant d'envisager la création d'activité économique et d'emplois par la mise en valeur accrue de ses ressources naturelles. Cependant, son arrière-pays n'a jamais été exploité et ne comporte aucune voie de pénétration pour permettre l'accès aux différents potentiels miniers, hydrauliques, fauniques, touristiques et forestiers de ce territoire. Les populations locales et notamment autochtones sont durement affectées par le chômage, les bas niveaux de revenus et par l'absence d'entreprises des secteurs primaire et secondaire. Faute de voie de pénétration, la venue de ces entreprises est sévèrement handicapée par un accès limité au territoire.

Afin de favoriser la mise en valeur de cette région, le gouvernement entend réaliser la construction d'une route couvrant une distance de 50 km pour ouvrir l'arrière-pays de l'est de la Minganie. Cette mesure Chemin d'accès au territoire soutiendra plusieurs emplois liés à la construction de la route et permettra, à terme, la venue d'entreprises et d'activités économiques créatrices d'emplois par la mise en valeur de cet arrière-pays. L'investissement de l'État, au coût de 2,5 M$ pour trois ans, sera ultérieurement compensé par la perception de redevances sur l'exploitation des ressources naturelles que cette voie d'accès permettra.

3.2.1 Favoriser le développement durable des ressources forestières

L'entente cadre de la Côte-Nord identifie deux cibles d'intervention liées à l'exploitation des forêts. Celles-ci encouragent la transformation en région du bois coupé sur le territoire nord-côtier et appuient l'augmentation du potentiel forestier de la région par le biais de travaux d'aménagement sylvicole.

Le cadre d'intervention gouvernementale répond à ces attentes par la reconduction et la bonification de deux programmes, le programme de mise en valeur des ressources forestières et le programme de création d'emplois en forêt. À cette fin, le gouvernement consacrera 10,9 millions de dollars, au cours des trois prochaines années.

- ***Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier***

L'objectif de ce programme est de favoriser l'aménagement durable des diverses ressources du milieu forestier. Ce programme, au coût de près de 10 millions de dollars pour trois ans, comporte deux volets :

- Le premier volet pourra être utilisé par les entreprises forestières de la Côte-Nord afin de réaliser des travaux visant l'accroissement de la production de bois et pour favoriser l'harmonisation des travaux forestiers avec les activités traditionnelles des autochtones.
- Le deuxième volet s'adresse plus spécifiquement aux utilisateurs non industriels, individus ou organismes. Il permet de financer des travaux de mises en valeur de ressources favorisant ainsi l'harmonisation des activités sylvicoles à celles des autres utilisateurs du milieu forestier.

- ***Le Programme de création d'emplois en forêt***

L'industrie forestière de la Côte-Nord, comme celle des autres régions ressources du Québec, est particulièrement préoccupée par les enjeux concernant le recrutement et la relève de la main-d'œuvre sylvicole. En plus de créer des emplois, le programme concourt au développement de la main-d'œuvre en aménagement forestier, tout en cherchant à la valoriser. Le gouvernement accorde donc à la région un montant de près de 1 million de dollars pour ce programme. Il contribuera à assurer la relève nécessaire au développement durable de la ressource forestière.

3.2.2 Encourager l'exploration minière

L'histoire économique de la Côte-Nord, particulièrement entre 1950 et 1980, a été marquée par les activités minières. Encore aujourd'hui, il

s'agit d'une activité importante pour la région même si les prix relatifs des matières premières sur les marchés internationaux ont diminué, entraînant des fermetures de mines et une réduction significative des activités d'exploration.

En 1999, pour le Québec, les dépenses d'exploration et de mise en valeur étaient de 132,3 millions de dollars, ce qui est en deçà du seuil minimum requis de 150 millions de dollars pour assurer le renouvellement des sites actuels. De façon à renverser cette tendance, le gouvernement mettra en œuvre diverses mesures dans le développement minier de la région et y investira près de 14 millions de dollars au cours des trois prochaines années. À ces mesures s'ajoutent les retombées du crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière.

- ***Assistance financière à l'exploration minière***

Également, le gouvernement désire favoriser le renouvellement des réserves minérales dans les régions minières du Québec par une aide financière de 3 millions de dollars aux entreprises pour des travaux d'exploration en surface, des forages profonds et le creusage de galeries d'exploration.

Pour ce faire, le gouvernement renouvelle et bonifie le programme Assistance financière à l'exploration minière, de manière à générer des investissements privés de 6 millions de dollars.

- ***Soutien financier au développement minier***

De façon à permettre à l'industrie de relancer ses travaux, le gouvernement met en place un soutien financier au développement minier. La mesure a pour but de permettre la réalisation de projets à fort potentiel minéral, dont la réalisation est incertaine en raison de contraintes liées au financement des projets ou à l'absence d'infrastructures d'accès appropriées. À cette fin, le gouvernement met en place, au coût de 1,7 million de dollars pour les deux prochaines années, un programme de mise en valeur des réserves minières sur des sites à fort potentiel. Une aide sera versée pour des travaux de mise en valeur et pour des investissements dans le cadre de projets d'implantation d'infrastructures minières. Ce soutien générera, dans la région, des investissements de plus de 7 millions de dollars.

- ***Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière***

De façon à compléter ces deux mesures, un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière sera instauré. Cette mesure remplacera de façon graduelle le régime des actions accréditives et sera également plus généreuse. Pour le gouvernement, cette mesure aura un

impact financier de 34 millions de dollars, sur une pleine année, à l'échelle du Québec.

- ***Assistance financière aux études technico-économiques et à l'innovation technologique***

Afin de soutenir les producteurs miniers dans leurs efforts d'innovation technologique, le gouvernement versera une subvention de 860 000 dollars pour la réalisation d'études. Cette aide permettra aux entreprises régionales d'être mieux outillées pour affronter la forte concurrence des pays producteurs miniers.

- ***Programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté***

Afin de supporter les travaux d'exploration des sociétés juniors, le gouvernement renouvelle son programme de soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté mis en place en 2000-2001. Il accordera à cette fin un montant de 500 000 dollars en 2001-2002. Les sociétés bénéficieront d'une contribution au fonds de roulement et d'une aide pour des travaux d'exploration au Québec.

- ***Autres mesures pour l'exploration minière***

Finalement, des moyens totalisant 7,8 millions de dollars sur trois ans sont prévus pour soutenir l'exploration minière dans la région. Ils seront précisés ultérieurement.

3.2.3 Appuyer la modernisation des bateaux de pêche

À la suite du moratoire sur le poisson de fond, les propriétaires des bateaux de pêche ont vu fondre leurs revenus, ce qui a restreint leurs investissements dans l'entretien de la flotte. Depuis deux ans, nous assistons à une reprise partielle de la pêche aux poissons de fond. Les revenus actuels ne sont cependant pas suffisants pour permettre aux propriétaires de moderniser et de remettre en bon état de fonctionnement leurs bateaux.

Le gouvernement, conscient de l'importance économique que revêtent les activités de pêche de la Basse Côte-Nord, propose de participer financièrement à la remise en état de la flotte de la région. Il consacrera à cet effet un montant de 690 000 dollars au cours des trois prochaines années.

Le programme de modernisation des bateaux de pêche, qui s'adresse à l'ensemble de la Côte-Nord, s'appliquera principalement à la flotte de la Basse Côte-Nord. Il générera des investissements de près de 5 millions

de dollars. Cette mesure permettra à une partie de la flotte québécoise de s'ajuster à ses nouvelles conditions d'exercice et de rehausser tant sa compétitivité que la sécurité à bord. Cette initiative permettra de mieux appuyer les revendications du Québec pour le respect du principe de partage interprovincial auprès de Pêches et Océans Canada.

De plus, le gouvernement participera au financement d'une étude de faisabilité visant à évaluer la mise en place d'un atelier de réparation et de construction de bateaux de pêche.

3.3 Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Afin de renforcer la structure de l'économie de la Côte-Nord, de favoriser le développement de nouveaux secteurs d'activité ainsi que de susciter l'émergence et le développement de créneaux d'excellence dans la région, le gouvernement entend compléter le coffre à outils déjà à la disposition de la Côte-Nord par l'ajout de moyens mieux adaptés à sa réalité et à ses besoins.

Ces outils peuvent être regroupés autour de deux catégories de mesures : des mesures de soutien à l'entrepreneuriat et des outils financiers mieux adaptés. Ceux-ci visent à favoriser la consolidation et le développement d'entreprises, particulièrement des PME.

3.3.1 Le soutien à l'entrepreneuriat

Un des défis de la région de la Côte-Nord, au cours des prochaines années, sera de susciter et de soutenir le dynamisme de l'entrepreneuriat régional. Ce sont les entrepreneurs qui sont à la base du démarrage et du développement des entreprises. Il importe donc de les accompagner dans leurs démarches. Afin de favoriser l'essor des PME, par le biais d'un soutien à l'entrepreneuriat, le gouvernement met en place une mesure de renforcement de la capacité d'action des CLD.

Au total, au cours des trois prochaines années, le gouvernement investira près de 13 millions de dollars pour assister les entreprises existantes, en prédémarrage ou en démarrage, à atteindre leur plein potentiel de développement. La création d'emplois qui en résultera sera à la mesure des efforts consentis par les entreprises.

- ***Mesures de renforcement de la capacité d'action des CLD***

La Côte-Nord est dotée, depuis trois ans, d'un réseau de support au développement de l'entrepreneuriat qui couvre l'ensemble de son territoire : ce sont les six centres locaux de développement (CLD). Le gouvernement entend mettre en place des mesures visant le

renforcement de la capacité d'action économique des CLD et de soutien aux milieux ruraux en difficulté, pour un montant de 3,6 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les MRC concernées seront appelées à venir appuyer l'effort gouvernemental par une contribution financière.

Par ailleurs, afin d'accroître la création, l'expansion ou la consolidation des entreprises, le gouvernement renforcera la capacité d'intervention financière du Fonds local d'investissement (FLI) des CLD. Pour ce faire, le gouvernement attribuera au ministère des Régions, au cours des trois prochaines années, des disponibilités budgétaires permettant aux CLD les plus performants parmi les 36 CLD des régions ressources, d'effectuer des prêts aux entreprises pour un montant total de près de 21 millions de dollars.

- ***Autres mesures de soutien à l'entrepreneuriat***

Outre la mesure de renforcement de la capacité d'action des CLD, le gouvernement entend soutenir l'entrepreneuriat régional par un ensemble de mesures dont les crédits s'élèveront à 9,2 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Il s'agit des programmes ou mesures suivants, qui seront précisés ultérieurement :

- Fonds d'investissement destiné à l'entrepreneuriat féminin;
- Impact PME, volets : Embauche de jeunes diplômés, Rétention et expansion des entreprises et Innovation et compétitivité;
- Service d'actions entrepreneuriales Manicouagan.

3.3.2 Des outils financiers mieux adaptés

Les intervenants locaux et régionaux disposent d'un grand nombre d'outils d'intervention que le gouvernement a mis en place, au cours des ans, pour leur permettre de démarrer ou de consolider les entreprises.

Afin de les compléter, le gouvernement consacrera sur la Côte-Nord un montant de près de 8 millions de dollars pour diverses mesures de soutien financier. Les investissements qui en résulteront s'avéreront fortement créateurs d'emplois, particulièrement au niveau de la deuxième et troisième transformation des ressources.

- ***Programme de soutien aux projets économiques***

À la même période l'an dernier, le gouvernement mettait en place un nouvel outil d'intervention financière, le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les résultats atteints à ce jour démontrent l'importance stratégique d'une telle mesure.

C'est pourquoi, le gouvernement décide d'étendre l'application de cette mesure à l'ensemble des régions ressources, dont la Côte-Nord, pour un montant de 3 millions de dollars sur trois ans. Grâce à ce programme, les projets d'investissement excédant 500 000 dollars qui ne peuvent se qualifier dans le programme FAIRE ont ainsi la possibilité d'obtenir une aide financière. Cette extension du programme devrait permettre des investissements privés de plus de 20 millions de dollars.

- ***Autres mesures de soutien au financement des PME***

Afin de favoriser l'essor des PME et l'émergence des nouvelles entreprises, le gouvernement entend mettre en place une série de mesures visant à fournir un appui supplémentaire pour faciliter le financement des PME. Au total, au cours des trois prochaines années, c'est un montant de près de 5 millions de dollars que le gouvernement investira dans les mesures suivantes, qui seront précisées ultérieurement :

- Financement des PME;
- Programme conjoncturel d'aide au fonds de roulement des entreprises;
- Capital régional et coopératif Desjardins;
- Soutien au financement des améliorations locatives apportées aux immeubles industriels;
- Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles;
- Déploiement du réseau régional d'Investissement Québec.

3.4 Autres mesures

Un budget de 2,3 millions de dollars est prévu pour différentes mesures de soutien à la stratégie de développement économique de la région, notamment pour le développement du télé-enseignement.

- ***Développement du télé-enseignement***

Afin d'accroître le niveau de scolarisation de la Basse Côte-Nord, le gouvernement entend développer le télé-enseignement. En effet, sur la Basse Côte-Nord, seulement trois écoles sur les treize qui y sont situées comptent plus de 100 étudiants et il n'est possible de compléter sa formation secondaire que dans cinq des quinze localités. De plus, la faible population étudiante restreint les choix de cours. Afin de bonifier l'enseignement dans la région, le gouvernement investira 250 000 dollars pour développer le télé-enseignement. Cette aide servira

à financer l'achat d'équipements et le salaire des professeurs situés à l'extérieur du territoire.

3.5 Plan d'action pour la relance économique de la Basse Côte-Nord

À l'été 2000, le Comité ministériel permanent des Affaires régionales et territoriales (COMART) confiait au ministre des Régions le soin de préparer un plan d'action pour aider la Basse Côte-Nord à effectuer un rattrapage et pour amorcer la relance durable de son économie. Le ministère des Régions a présidé les travaux d'un comité spécial formé des directions régionales des ministères présents sur la Côte-Nord, du CRD de la Côte-Nord et du CLD de la Basse Côte-Nord. Il déposait en novembre 2000 un plan d'action économique mettant l'accent sur trois objectifs précis, à savoir : le développement et la transformation accrus des ressources halieutiques, la mise en valeur du potentiel touristique du territoire et enfin, l'organisation d'une nouvelle filière agroalimentaire, celle des petits fruits nordiques.

La présente stratégie comporte une série de mesures, énoncées précédemment, qui visent à mettre en œuvre les objectifs de ce plan de relance. Des investissements de plus de 13 millions de dollars leur seront consacrés au cours des cinq prochaines années, dont 8,5 millions de dollars d'ici avril 2004.

TABLEAU 8

IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES POUR LA BASSE CÔTE-NORD
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Développement de l'industrie des petits fruits sur la Basse Côte-Nord	0,1	0,1	0,1	0,3
Développement de l'industrie touristique sur la Basse Côte-Nord	0,4	1,0	0,9	2,2
Laboratoire de recherche aquacole de la Côte-Nord	0,3	0,3	0,3	0,9
Fonds de R-D en aquaculture	0,8	0,8	0,8	2,4
Créneau pêche et aquaculture	0,3	0,4	0,4	1,1
Modernisation des bateaux de pêche	0,3	0,2	0,2	0,7
Renforcement de la capacité d'action du CLD	0,2	0,2	0,2	0,6
Développement du télé-enseignement	0,1	0,1	-	0,3
TOTAL	2,5	3,1	2,9	8,5

Note : Les mesures spécifiques à la Basse Côte-Nord font partie intégrante de l'ensemble des mesures applicables à la Côte-Nord. Ces montants ne s'additionnent pas à ceux du tableau A.1 de l'annexe 2 car ils y sont déjà inclus. La Basse Côte-Nord bénéficiera également des mesures prévues pour l'ensemble de la Côte-Nord.

Conclusion

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2001-2002** est l'occasion, pour le gouvernement, de déclencher des actions majeures afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de la région de la Côte-Nord. Le gouvernement utilise à cette fin les outils fiscaux et budgétaires dont il dispose, et mobilise des ressources importantes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement injectera ainsi 102 millions de dollars dans la région.

Ces actions auront un impact majeur sur la croissance économique et l'emploi. Elles ont été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements provenant des différents acteurs économiques.

La stratégie de développement économique des régions ressources poursuit des objectifs ambitieux : il s'agit tout à la fois d'augmenter la valeur ajoutée de l'économie, d'en accélérer la diversification, d'assurer la croissance du secteur des ressources et de fournir aux régions des outils de développement mieux adaptés à leurs besoins.

La mise en œuvre des actions annoncées dans le **Budget 2001-2002** sera assurée en collaboration étroite avec la région. En fait, ce sont les forces vives de la Côte-Nord qui sont maintenant interpellées. Le gouvernement met à leur disposition des moyens significatifs pour réduire l'écart de chômage qui sépare la région du reste du Québec. C'est aux différents acteurs économiques de la Côte-Nord qu'il revient maintenant d'en tirer pleinement parti.

Annexes

Annexe 1

Description des mesures fiscales

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures fiscales instaurées dans le cadre de la stratégie de développement économique et dont il est fait mention ici, sont exposées en détail dans le document budgétaire « Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget – **Budget 2001-2002**, section 1, Mesures concernant les revenus », qui constitue à cet égard la référence officielle.

1. SOUTENIR LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES : IMPÔT ZÉRO POUR LES PME

Le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées

Entreprises admissibles	*Congé fiscal*	*Régions admissibles*	*Période d'admissibilité*
▪ Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	▪ Impôt sur le revenu ▪ Taxe sur le capital ▪ Taxe générale sur la masse salariale ▪ Aucun plafonnement de la valeur du congé fiscal	▪ Bas-Saint-Laurent ▪ Saguenay–Lac-Saint Jean ▪ Abitibi-Témiscamingue ▪ Côte-Nord ▪ Nord-du-Québec ▪ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ▪ Mauricie : MRC du Haut-Saint-Maurice et MRC de Mékinac	▪ Le jour après le **Discours sur le budget 2001-2002** et jusqu'au 31 décembre 2010

Modalités particulières

- La valeur du congé fiscal est égale à 100 % pour les entreprises dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars.
- La valeur du congé fiscal est réduite de façon proportionnelle pour les entreprises ayant un capital versé compris entre 10 et 15 millions de dollars.
- De façon sommaire, le capital versé comprend la plupart des dettes et l'avoir des actionnaires inscrits aux états financiers de la société.

2. STIMULER LA DEUXIÈME ET TROISIÈME TRANSFORMATION

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

Taux du crédit

- 40 % des salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans
- Aucun maximum par emploi au niveau des salaires et de l'aide fiscale

Régions admissibles

- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Mauricie
- Abitibi-Témiscamingue
- Côte-Nord
- Nord-du-Québec
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Période d'admissibilité des projets

- Début de réalisation du projet avant le 31 décembre 2004

Activités admissibles

Transformation du bois

- Fabrication de produits à partir du bois ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois
- Exemples : Portes et fenêtres, meubles, armoires et comptoirs de cuisine, bois d'ingénierie

Transformation du papier ou du carton

- Fabrication de produits à partir du papier ou du carton ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier ou du carton
- Exemples : Contenants en carton, boîtes, sacs, articles de papeterie

Énergie

- Production d'énergie non conventionnelle à partir de la biomasse ou de l'hydrogène ou fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou l'utilisation d'énergie

Transformation d'aliments

- Fabrication d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale
- Exemples: Abattage d'animaux, fromagerie, mise en conserve

Transformation des métaux

- Fabrication de produits à partir de métaux ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux
- Exemples : Articles de quincaillerie, pièces pour véhicules automobiles, charpentes métalliques

Autres

- Valorisation et recyclage des déchets et des résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles
- Aquaculture d'eau douce (élevage de poissons) ou fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture d'eau douce
- Fabrication de produits à partir de la tourbe

Modalités particulières

– Le sciage de billes et de billons, la fabrication de la pâte à papier, du papier et du carton ainsi que la première transformation des métaux ne sont pas des activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

– Les activités admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium ou au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes ne sont pas admissibles au crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

3. ENCOURAGER L'EXPLORATION MINIÈRE

Crédit d'impôt remboursable pour les entreprises d'exploration minière

Dépenses admissibles	*Exemples de dépenses admissibles*		*Taux du crédit*	
			Général	*Avec bonification pour le Moyen et le Grand-Nord*
Dépenses d'exploration minière et certaines dépenses de mise en valeur	*Dépenses d'exploration* ▪ Frais de prospection ▪ Frais d'études géologiques *Mise en valeur* ▪ Frais de forage ou de creusage d'un puits de pétrole ou de gaz	Société non productrice (junior)	40 %	45 %
		Société productrice (majeure)	20 %	25 %
Dépenses liées aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie	Frais liés à l'acquisition et à l'installation d'une éolienne à des fins d'essai		40 %	

Annexe 2

Tableau synthèse des mesures budgétaires et fiscales

ANNEXE 2 – TABLEAU SYNTHÈSE DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES

TABLEAU A.1

IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES ET FISCALES
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures fiscales				
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Impôt zéro pour les PME manufacturières				
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation				
Assurer la croissance du secteur des ressources	**6,9**	**11,8**	**14,3**	**33,0**
Crédit d'impôt pour les entreprises d'exploration minière				
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Capital régional et coopératif Desjardins				
Bonification du régime d'investissement coopératif				
Mesures budgétaires	**26,5**	**23,7**	**18,7**	**69,0**
Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique				
Soutien aux productions régionales et développement touristique	**2,4**	**4,0**	**2,5**	**8,9**
Brigade de la deuxième et troisième transformation du bois	0,1	0,1	0,1	0,3
Développement de l'industrie touristique sur la Basse Côte-Nord	0,4	1,0	0,9	2,2
Développement de l'industrie des petits fruits sur la Basse Côte-Nord	0,1	0,1	0,1	0,3
Autres mesures	1,8	2,8	1,4	6,0
Favoriser le développement de créneaux d'excellence	**2,6**	**3,8**	**2,9**	**9,2**
Fonds de R-D en aquaculture	1,2	1,2	1,2	3,6
Laboratoire de recherche aquacole de la Côte-Nord	0,3	0,3	0,3	0,9
Créneau de pêche et d'aquaculture en Basse Côte-Nord	0,3	0,4	0,4	1,1
Autres mesures	0,8	1,8	0,9	3,6
Assurer la croissance du secteur des ressources				
Accès à l'arrière-pays de l'est de la Minganie	2,5	-	-	2,5
Assurer le développement durable des ressources forestières	**4,3**	**3,3**	**3,3**	**10,9**
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	3,3	3,3	3,3	10,0
Programme de création d'emplois en forêt	1,0	-	-	1,0

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Encourager l'exploration minière	**4,0**	**5,5**	**4,3**	**13,8**
Assistance financière à l'exploration minière	1,0	1,0	1,0	3,0
Soutien financier au développement minier	0,5	1,2	-	1,7
Assistance financière aux études technico-économiques	0,3	0,3	0,3	0,9
Soutien aux sociétés juniors d'exploration en difficulté	0,5	-	-	0,5
Autres mesures	1,8	3,0	3,0	7,8
Appuyer la modernisation des bateaux de pêche	**0,3**	**0,2**	**0,2**	**0,8**
Modernisation des bateaux de pêche	0,3	0,2	0,2	0,8
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
Soutien à l'entrepreneuriat	**7,7**	**2,7**	**2,4**	**12,8**
Renforcement de la capacité d'action des CLD	1,2	1,2	1,2	3,6
Autres mesures	6,5	1,5	1,2	9,2
Des outils financiers mieux adaptés	**1,9**	**3,4**	**2,5**	**7,8**
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	0,5	1,5	1,0	3,0
Autres mesures	1,4	1,9	1,5	4,8
Autres mesures	**0,8**	**0,8**	**0,7**	**2,3**
Développement du télé-enseignement en Basse Côte-Nord	0,1	0,1	-	0,3
Autre mesure	0,7	0,7	0,7	2,0
GRAND TOTAL	**33,4**	**35,5**	**33,0**	**102,0**

Notes : La somme des montants peut ne pas correspondre au total puisque les montants ont été arrondis.

La ventilation annuelle des impacts financiers des mesures est fournie à titre indicatif seulement. Des variations peuvent survenir en raison de la nature même de plusieurs des programmes, qui font appel à une participation importante des milieux. Certains projets pourront donc se concrétiser plus ou moins rapidement. Les montants totaux indiqués au terme des trois ans d'implantation de la stratégie représentent toutefois les objectifs auxquels sont conviés l'ensemble des intervenants de chacune des régions ciblées.

Liste des tableaux et graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution de la structure d'âge de la population entre 1986 et 2000	10
Tableau 2	Évolution des écarts depuis 1989	14
Tableau 3	Des écarts de revenu et de chômage observés depuis de nombreuses décennies	15
Tableau 4	Évolution de la structure économique de la Côte-Nord	17
Tableau 5	Le secteur tertiaire en 2000	18
Tableau 6	L'importance des ressources naturelles	20
Tableau 7	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires pour la Côte-Nord	31
Tableau 8	Impact financier des mesures budgétaires pour la Basse Côte-Nord	48

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution du poids démographique de la Côte-Nord depuis 1971	9
Graphique 2	Évolution du taux d'emploi des 15-64 ans	10
Graphique 3	Taux de chômage à son plus bas niveau depuis 1990	11
Graphique 4	Indice des disparités régionales de développement	13
Graphique 5	La transformation des ressources naturelles prédomine dans les activités manufacturières	21

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1 Impact financier des mesures budgétaires et fiscales 63